

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 20 juin 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 juin 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Daniel LAFAY
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Jacques COUDOUR à Patrick SAUZEDDE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Jean-François DELAIRE à Serge FAYET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Carine BRODIN, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY.

Conseillères suppléantes ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
DE LA MONTAGNE THIernoISE 2016-2021 :
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

51

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise n°40 du 3 mai 2016 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du PIG de la Montagne Thiernoise, la Communauté de Communes a reçu 7 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Mahjoub et Khaddouj BOUNOUADAR	Celles-sur-Durolle	10 580,00 €	10 % (précarité énergétique)	1 058,00 €
George COTTE	Celles-sur-Durolle	10 216,00 €	10 % (précarité énergétique)	1 022,00 €
Robert DOZOLME	Celles-sur-Durolle	15 676,00 €	10 % (précarité énergétique) + chaudière bois (1 500 €)	3 068,00 €
Miguel FERNANDEZ	Celles-sur-Durolle	15 139,78 €	10 % (précarité énergétique) + 10% (autonomie)	1 514,00 €
André MALLARET	Celles-sur-Durolle	14 224,00 €	10 % (précarité énergétique)	1 422,00 €
Vincent DEMOUSTIER	Chabreloche	6 074,00 €	20% (ravalement de façade)	1 215,00 €
Colette GRANGERODET	Chabreloche	6 447,10 €	10% (autonomie)	648,00 €
TOTAL		78 356,88 €	/	9 947,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus, pour un montant de **9 947,00 €**,
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 51
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51
Abstentions :

Conseillers présents : 45 Représentés : 6 Non-participation :
Pour : 51 Contre :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

